


FEDERATION FRANCAISE DE JOUTE ET SAUVETAGE NAUTIQUE

CAHIER DES CHARGES

Cahier des charges Joute Nautique Méthode Lyonnaise & Givordine

DATE	COMMISSION NATIONALE	PRESIDENTS DE LIGUE	COMMISSION NATIONALE ARBITRES	FEDERATION
EDITION	VALIDATION	VALIDATION	VALIDATION	VALIDATION
ORIGINAL 05/2022	A. VAGANAY	M. VOCANSON J. PLAZA S. FABRE D. CONTEIRIO	P. GUICHARD	A.L. PERRET
REFONTE 02/2024	A. VAGANAY			Validation février 2024
				

SOMMAIRE

1. Cahier des charges des critères	P. 3
2. Compétitions officielles – Descriptif et structures	P. 5
3. Organisation générale	P. 8
4. Règlements administratifs & financiers	P. 10
A. Challenges officiels (Rhône Alpes Auvergne, force et belles passes)	P. 11
B. Phases éliminatoires du championnat de France	P. 11
C. Demie finale du championnat de France	P. 12
D. Finale du championnat de France	P.13
E. Demie finale de la coupe de France	P. 14
F. Finale de la coupe de France	P. 15

1. Cahier des Charges des Critériums

Les Critériums de joutes sont organisés sous délégation fédérale par les clubs retenus par les commissions de joute des ligues respectives des clubs candidats.

Les Méthodes suivantes sont pratiquées :

- Lyonnaise
- Givordine

Les clubs organisateurs d'un critérium s'engagent à respecter le présent cahier des charges.

Le site

Les dimensions de l'aire de joute doivent être a minima:

- Longueur 90 mètres
- Largeur 15 mètres maxi 30 mètres
- Profondeur 1,5 mètres

Le plan d'eau calme doit être abrité du vent (risque de vagues).

Pour matérialiser le point de départ des bateaux, deux bouées doivent être installées distantes l'une de l'autre **de 50 mètres**.

Une sonorisation efficace (pour être entendue par les barreurs et le public) doit être à disposition des arbitres durant la compétition.

L'arbitrage

L'arbitrage est assuré par les membres de la commission de joutes ayant satisfait à l'examen de licencié capacitaine en arbitrage (LCA) et avoir suivi la formation aux gestes de premiers secours.

Vitesse des bateaux

Les bateaux avancent à allure réduite, recommandée par les arbitres.

Armement des bateaux

La protection des jeunes jouteurs est assurée par du personnel confirmé du club organisateur, en tenue correcte. Un effectif de 4 personnes par bateau est nécessaire. Cet effectif n'inclut pas le barreur.

Les barreurs

Les barreurs sont des personnes désignées par le club organisateur.

Les Lances

Trois catégories de lances sont utilisées, fournies par le club organisateur :

- 14 pieds **longueur poignée 65 cm**, Ø 40 à la poignée (jaune) & Ø 45 au plus fort (ventre) sans crampon nombre 10 *minimum*
- 14 pieds **longueur poignée 65 cm** Ø 45 à la poignée (bleue) & Ø 50 au plus fort (ventre) sans crampon nombre 10 *minimum*
- 13 pieds longueur poignée 65 cm, Ø 40 à la poignée (blanche) & Ø 45 au plus fort (ventre) sans crampon nombre 10 *minimum*

Les plastrons

Les plastrons "école" sont fournis par le club organisateur.

Pesée des joueurs

Une bascule fiable est mise à disposition des arbitres à chaque critérium par le club organisateur. Il est recommandé la balance électronique de la ligue organisatrice.

Horaire des Critériums

Les horaires sont définis à l'élaboration du calendrier

Le club organisateur est prêt une demi-heure avant le début du Critérium.

Sécurité

Le club organisateur met à disposition une trousse à pharmacie de première urgence, d'accès aisé, et si possible la présence de secouriste(s). Des moyens de communications rapides (téléphone) permettent d'alerter les secours (pompiers) dans les plus brefs délais.

Casse-croûte

Un casse-croûte ainsi qu'une boisson non alcoolisée sont distribués par le club organisateur à tous les participants à la fin de chaque catégorie y compris le jour des finales exhibitions.

Récompenses

Une récompense est décernée à tous les participants.

La remise de récompenses est organisée de façon à valoriser le sport joute. Si possible, le club organisateur met en place un podium à l'écart de la buvette et convie des personnalités locales à cette manifestation.

Trophée des jeunes

Le trophée des jeunes est organisé la veille de la finale de la coupe de France par le club organisateur de cette épreuve en ligue Rhône Alpes Auvergne.

La commission de joute Rhône Alpes Auvergne devra trouver une autre date si la finale de la Coupe de France se déroule dans une autre ligue. Cette compétition se déroule en force lyonnaise et givordine, par élimination directe. Les résultats ne sont pas pris en compte dans le classement général de la saison. Cette épreuve est réservée aux catégories minimales pour les joueurs ayant participé à au moins une compétition dans la méthode durant la saison.

Finale exhibition

Cette finale se tient le week-end de la finale du Championnat de France par le club organisateur.

La commission de joute doit trouver une autre date si la finale du championnat se déroule dans une autre Ligue.

Cette compétition se déroule en force lyonnaise et givordine entre les quatre premiers du classement de la saison régulière pour les catégories minimales légers et lourds.

Le résultat n'est pas pris en compte dans le classement général de la saison.

2. Compétitions officielles – Descriptif et structures

1/ Définition :

Compétitions nationales officielles : ½ finales et finales Coupe et Championnat de France, toute épreuve ou rassemblement organisé par la fédération (avec possibilité de délégation aux groupements sportifs affiliés).

Compétitions officielles des ligues : toutes compétitions portées au compte-rendu de validation des ligues et agréées par la fédération (challenges de ligue, rassemblement ou épreuves organisées par les groupements sportifs affiliés).

Compétitions non officielles : rencontres amicales non officialisées par la ligue ou la fédération, (en Rhône-Alpes Auvergne, qui ne compte pour aucun classement).

Toutes ces rencontres ou compétitions sont couvertes par la RC de la Fédération et l'assurance licencié, sous réserve que la fédération soit avertie dans le mois précédent la rencontre (y compris pour les rencontres non officielles).

2/ Organisation – Structures

Les compétitions et épreuves officielles nationales ou de ligue sont organisées sous l'autorité de la FFJSN qui peut déléguer à ses groupements sportifs affiliés.

Le présent règlement s'applique aux méthodes :

- Lyonnaise
- Givordine

Chaque Compétition se déroule sur un site désigné par le groupement sportif organisateur et agréé par la ligue ou la fédération selon le type de compétition.

Le club organisateur d'une compétition officielle de joutes s'engage à respecter le présent Cahier des Charges.

A/Le site

Les dimensions de l'aire de joute doivent être a minima :

Longueur : 90 mètres environ Largeur : 15 mètres minimum Profondeur : 1,5 mètres

Pour matérialiser le point de départ des bateaux, deux bouées doivent être installées distantes l'une de l'autre de 80 mètres environ et à 40 m du bord droit de la table du jury.

La table du jury ainsi que la zone d'arbitrage de pique doivent être sécurisées (barrières en nombre suffisant) pour éviter toute intrusion de spectateurs.

Une sonorisation efficace (pour être entendue par les barreurs et le public) doit être à disposition des arbitres durant la compétition. Cette sonorisation peut être utilisée également par le club organisateur lorsqu'elle est laissée libre par les arbitres, mais un second micro est recommandé en sécurité.

Les abords du plan d'eau doivent être aménagés pour accueillir correctement les spectateurs.

Des sanitaires en nombre suffisant et tenus propres doivent être mis à la disposition du public.

Le parking des véhicules des officiels de la compétition, des sportifs et des personnalités doit être organisé à proximité du plan d'eau.

B/ les bateaux

Les deux bateaux de joutes (un bleu et un rouge) correspondant aux plans de la fédération et sont équipés d'un gouvernail à l'arrière. Pour les finales une paire de bateaux de secours est obligatoire, sauf dérogation exceptionnelle acceptée par la commission nationale de joutes.

Sur chaque bateau est montée une plate-forme, appelée tabagnon qui est peinte aux couleurs du bateau.

Le tabagnon, dans son ensemble doit répondre aux exigences du plan agréé par la Fédération, longueur = 2,20 m, (se reporter au plan agréé pour plus de détails). Il sera recouvert d'un tapis en caoutchouc "aspect toile", fourni par la ligue Rhône Alpes Auvergne. Il est maintenu en bon état et a une largeur minimum de 0,80 m.

Sur les tabagnons les taquets sont facilement permutables dans l'une ou l'autre position suivant la méthode pratiquée.

Les tapis sont en bon état.

Les bandes de bateaux sont équipés de bourrelets de protection qui doivent être en bon état et efficaces.

Des sièges doivent être prévus pour les barreaux.

Le lest de chaque bateau est de 500 kg minimum. Prévoir une charge morte supplémentaire sur la berge en cas de besoin. Les bidons remplis d'eau sont interdits. L'embarcation doit peser 1500 kg minimum avec son équipement complet.

Le tirant d'eau sera maximum sans toutefois prendre de l'eau par le puits du moteur afin de donner une bonne assise au bateau qui devra rester plat dans le sens de sa longueur.

Prévoir quatre moteurs en bon état de fonctionnement, ainsi que le carburant nécessaire pour assurer la totalité de la compétition ou batteries pour les moteurs électriques.

Le sauvetage est assuré à l'aide de deux bateaux de sauvetage permettant le repêchage aisé des jouteurs (sauf exception du site).

Armement des bateaux

La protection des jouteurs est assurée par du personnel confirmé (corpulence en rapport avec la catégorie disputée) en maillots :

- Aux couleurs des bateaux
- Blancs
- Aux couleurs du club organisateur

Un effectif de 4 personnes minimum (4 adultes pour les catégories seniors) par bateau est obligatoire.

Pour les finales du Championnat et de la Coupe de France l'effectif est porté à 7 personnes en maillots bleus et rouges suivant les bateaux.

A chaque fois, ces effectifs n'incluent pas les barreaux.

Un responsable par bateau est chargé de faire passer le matériel (plastron, lances) au jouteur.

Pour tous les challenges, le groupement ou club organisateur désigne un responsable du matériel (lances, moteurs, etc.) placé sous l'autorité des arbitres. Pour les finales Coupe et Championnat de France, un officiel est désigné par le président national des arbitres qui est aidé par un responsable du groupement organisateur. Un outillage est prévu pour les éventuelles recoupes de lances et remises de crampons.

C/ les lances

Les différentes catégories de lances utilisées sont les suivantes (pour toutes les compétitions de ligue ou nationales).

- 14 pieds Ø 45 à la poignée (rouge) nombre 10 paires *minimum* Ø ≤ 50 au plus fort (ventre)
- 14 pieds Ø 48 à la poignée (verte) nombre 10 paires *minimum* Ø ≤ 52 au plus fort (ventre)
- 15 pieds Ø 50 à la poignée (blanche) nombre 10 paires *minimum* Ø ≤ 55 au plus fort (ventre)
- 16 pieds Ø 55 à la poignée (jaune) nombre 14 paires *minimum* Ø ≤ 60 au plus fort (ventre)
- 17 pieds Ø 55 à la poignée (bleue) nombre 14 paires *minimum* Ø ≤ 63 au plus fort (ventre)
- 18 pieds Ø 55 à la poignée (rouge) nombre 16 paires *minimum* Ø ≤ 63 au plus fort (ventre)

Le bout des lances est peint en noir sur 20 cm. La longueur **de la poignée est de 65 cm pour les 14 et 15 pieds, 70 cm pour les 16,17 et 18 pieds.**

La peinture à l'huile sur la poignée est interdite (retrait immédiat de la lance).

Pour le "bagage" des lances imposées, prévoir de l'adhésif noir de 5 cm de large qui doit être placé à un mètre cinquante (1,50 m) du talon de la poignée qui doit être légèrement arrondi.

Prévoir également le matériel nécessaire pour raccourcir des lances en cas de casses répétées.

D/ Les plastrons

Les plastrons seront réalisés selon les plans agréés.

Sur le bord haut, où est disposé un bourrelet protecteur de 40 mm, est fixée la courroie qui sera perforée **tous les 25 mm**. Le bord bas est recouvert d'un bourrelet de 20 mm. Dans l'angle inférieur droit est fixée la ganse, d'une longueur comprise entre 17 et 18 cm, de matière non extensible et souple, de type courroie. La courroie est en cuir, la ganse pourra être blanche pour une meilleure visibilité. Le "NEUF" est peint en blanc et cette peinture sera renouvelée régulièrement pour assurer une bonne visibilité.

Nombre de plastrons "cadets" : 4 B + 4 R

Nombre de plastrons pour les autres catégories (grands plastrons) : 8 B + 8 R

La ganse des plastrons est d'une longueur comprise entre 17 et 18 cm et les sangles ont le nombre suffisant de trous permettant le réglage sans faire de nœud.

Le carré central du plastron appelé "neuf" mesure 12 cm de côté et est peint en blanc.

E/ Infrastructure

Prévoir un vestiaire (homme et femme) avec sanitaire pour les joueurs et en cas de contrôle anti dopage.

Pour les Finales (Championnat & Coupe de France) le groupement ou club organisateur met en place :

Une chambre d'appel des joueurs, (à proximité de la table d'arbitrage) à l'ombre et assez grands pour permettre l'échauffement des athlètes et qui permet aux arbitres le contrôle de la tenue.

Une zone doit être aménagée pour permettre un éventuel contrôle anti dopage.

Un pôle de soins qui peut être jouté à la chambre d'appel, et permettre l'intervention des secours et le dépôt des sacs des joueurs

Pour les Finales (Championnat & Coupe de France) il est souhaitable que le groupement ou club organisateur mette en place un défilé des joueurs avec les officiels de la Ligue, de la Fédération et des personnalités locales.

Pour toutes les compétitions, le groupement ou club organisateur doit prévoir une restauration à midi pour les officiels de la compétition (barreurs, arbitres, contrôleurs vidéo). Pour les finales du championnat de France, cette restauration est prévue le samedi et le dimanche midi.

F/ Sécurité

Le club organisateur met à disposition une trousse à pharmacie de première urgence, d'accès aisé et si possible la présence de secouriste(s). Des moyens de communications rapides (téléphone) doivent permettre d'alerter les secours (pompiers) dans les plus brefs délais.

Pour les Finales (Championnat & Coupe de France) la présence d'un médecin est fortement recommandée.

3- Organisation générale

Chaque club aura obligation de présenter un officiel.

Dans le cas contraire, les clubs ne pourront organiser ni challenge, ni compétition officielle. Cette réforme est applicable pour l'ensemble des ligues pratiquant les méthodes lyonnaise et givordine.

A/ L'arbitrage- contrôle vidéo

L'arbitrage est assuré par les membres de la Commission des arbitres de la ligue organisatrice, ou de la commission nationale des arbitres, selon la désignation du Président concerné, en fonction de la nature de la compétition (nationale ou de ligue).

L'emplacement suffisamment spacieux des arbitres doit être isolé du public, couvert et fermé (protection contre les intempéries).

La table d'arbitrage se trouve à environ 2 mètres au-dessus du niveau de l'eau dans une zone sécurisée par un système efficace du type barrière. Il en est de même pour « la pique ». Aucune personne ne peut pénétrer dans ces zones sans y être autorisée par le Président du jury.

Les arbitres étant assistés obligatoirement de la vidéo, le groupement ou club organisateur met à leur disposition le matériel de la ligue ayant au préalable été essayé pour le cadrage et la qualité des images en lecture, ainsi qu'une personne compétente pour son utilisation, excepté pour les compétitions nationales pour lesquelles cette désignation est effectuée par la commission nationale de joutes en accord avec le Président national des arbitres, d'après la liste des contrôleurs ayant satisfait à la formation.

Seules les prises de vue enregistrées depuis la table d'arbitrage et de la zone de pique font foi.

Aucune réclamation ne peut être acceptée contredisant les vidéos d'arbitrage.

Pour les demies finales et finales Coupe et championnat, le contrôle vidéo s'effectue sur les 2 bords du bassin.

Une zone de lecture vidéo doit être aménagée dans l'enceinte de la table d'arbitrage (zone sombre).

Les arbitres de "Pique" sont installés sur un ponton ou sur berge distant au maximum de 30 mètres des arbitres de la table et décalé d'une quinzaine de mètres sur la droite par rapport au jury, isolés du public.

Le club organisateur met à la disposition des arbitres de "Pique" des panonceaux pour la communication avec la table d'arbitrage.

- Neuf / Rodage

- Plastron / ?

Le club prévoit également des moyens de protection contre les intempéries et le soleil.

B/ Les barreurs

Les barreurs sont des officiels désignés par le président de la commission de joutes de la ligue organisatrice. En concertation avec le président des arbitres de la ligue organisatrice pour les compétitions de ligues.

Ils sont désignés par le président de la commission nationale de joutes en concertation avec le président de la commission nationale des arbitres, d'après la liste des titulaires ayant satisfait à la formation, pour les compétitions nationales (demies finales et finales Coupe et Championnat).

Ils sont désignés par le groupement ou le club organisateur pour les autres compétitions (challenges officiels de la ligue, rencontres amicales).

C/Contrôle du matériel et du site

Le matériel et le site sont contrôlés par les membres désignés par la commission de joutes concernée environ 15 jours avant chaque compétition et fait l'objet d'un rapport adressé au président de la commission de joutes concernée et au président du jury désigné le jour de la compétition. En cas de non-conformité, le club organisateur a le devoir de pourvoir aux demandes exprimées par les contrôleurs. A défaut, le président du jury adresse un rapport au président de la ligue concernée, au secrétariat fédéral, au président de la commission des règlements et de l'organisme disciplinaire concerné (ligue ou fédération selon la nature de la compétition).

En cas de conformité, les contrôleurs délivrent un certificat de conformité au président du club organisateur qui sera présenté au président du jury le jour de la compétition.

D/Pesée des jouteurs

Une bascule est mise à disposition des arbitres à chaque compétition (balance électronique de la Ligue organisatrice).

La pesée doit avoir lieu dans un local donnant aux jouteurs la possibilité de se dévêtir

La pesée est autorisée en sous vêtement ou maillot de bain.

Horaires de la pesée :

Challenges de ligue : au cours de la compétition avant le tirage au sort de la catégorie et à l'appel des arbitres.

½ finale du championnat : au cours de la compétition avant le tirage au sort de la catégorie et à l'appel des arbitres.

Finales du championnat (samedi) : 9h00 pour les cadets, cadettes et juniors filles et garçons.

Finales du championnat (dimanche) : 9h00 pour les seniors féminines et hommes.

½ finale de la coupe : 8h30 le dimanche pour toutes les équipes.

Finale de la coupe : 8h30 le dimanche pour toutes les équipes.

Pesée par catégorie, en priorité par les cadets afin qu'ils puissent s'échauffer.

E/Horaire des Compétitions

Championnat de France

La Demie finale :

Organisation du week-end :

Samedi 14 h00 : Catégories cadettes, juniors et seniors féminines, cadets légers et lourds.

Dimanche 9 h00: juniors légers, juniors lourds,

Dimanche 13h30 : seniors légers, seniors moyens, mi-lourds et lourds.

La Finale

Samedi à 13h00 : Cadettes, cadets, juniors féminines et garçons.

Dimanche 13 h30 : Féminines seniors et seniors hommes

Coupe de France

La Demie finale.

Dimanche à 10 heures précises.

La Finale

Dimanche à 10h00 précises. Cadets légers et lourds

Dimanche à 13 h30 précises : juniors et seniors

Pour le respect de ces horaires, le club organisateur est prêt une ½ heure avant le début de la compétition.

E/ Récompenses

La remise de récompenses est organisée de façon à valoriser le sport joute. Le club organisateur met en place un podium à l'écart de la buvette et convie des personnalités locales à cette manifestation.

Pour les Finales du Championnat prévoir un podium à quatre (4) marches. Pour les finales de la Coupe de France et du Championnat, un éclairage approprié doit être installé sur le podium.

Pour tout challenge officiel, le premier de chaque catégorie doit être récompensé.

4- Règlements Administratifs & Financiers

Toute demande de candidatures pour l'organisation d'une finale du Championnat de France doit faire l'objet d'un dossier de candidature déposé à la commission de joutes concernée deux ans avant la date de la compétition, pour aval de la ligue organisatrice et de la fédération (exemple : finales 2026 : dépôt avant fin janvier 2024, validation mai 2024).

A- Challenges officiels (Rhône Alpes Auvergne, force et belles passes)

A1. A la charge de la Société organisatrice

- Le repas de midi des arbitres, barreurs.
- La désignation du vidéaste.

Redevance d'organisation

La Société organisatrice s'engage à payer la redevance (en annexe) auprès du trésorier de la Ligue organisatrice.

A2. A la charge de la Ligue Organisatrice

- L'indemnisation des arbitres.
- La fourniture du matériel vidéo

A3. Accès des Joueurs et des Officiels de la ligue et de la fédération

L'accès des joueurs est gratuit sur présentation de la licence validée du timbre de l'année en cours.

L'accès des Officiels est gratuit sur présentation de la carte validée de l'année en cours.

Le club organisateur doit fournir une invitation gratuite aux arbitres et barreurs désignés ce jour.

B- Phases éliminatoires du Championnat de France

B1. A la charge de la Société organisatrice

- Le repas de midi des arbitres, barreurs et contrôleur vidéo.
- La désignation du responsable vidéo.

Redevance d'organisation

La Société organisatrice s'engage à payer la redevance (en annexe) auprès du trésorier de la Ligue organisatrice

B2. A la charge de la Ligue Organisatrice

- L'indemnisation des arbitres.
- L'indemnisation des barreurs.
- La fourniture du matériel vidéo.

B3. Accès des Joueurs et des Officiels de la ligue et de la fédération

L'accès des joueurs est gratuit sur présentation de la licence validée du timbre de l'année en cours.

L'accès des Officiels est gratuit pour les officiels désignés à la compétition. Liste établie par le président de la ligue

Le club organisateur doit fournir une invitation gratuite aux arbitres, barreurs et vidéastes désignés ce jour.

C- Demie-finale du Championnat de France

C1. A la charge de la Société organisatrice

- Le repas de midi des arbitres, barreurs et contrôleurs vidéo.
- Envoi des invitations (2 par joueur qualifié + 2 par club, 1 pour l'entraîneur) si entrée payantes.
- L'envoi d'une documentation hôtelière aux arbitres et aux clubs ayant des qualifiés.
- Doit autoriser les compétiteurs à déjeuner sur le site s'ils amènent leurs propres repas. La mise à disposition de tables et chaises sera un point positif supplémentaire.

Redevance d'organisation

La Société organisatrice s'engage à payer la redevance (en annexe) auprès du trésorier de la Ligue organisatrice.

Récompenses

La Société organisatrice prévoit au minimum une remise de récompense pour les champions de chaque catégorie.

La remise de récompenses est organisée de façon à valoriser le sport joute. Le club organisateur met en place un podium à l'écart de la buvette et convie des personnalités locales à cette manifestation.

C2. A la charge de la Ligue Organisatrice

- L'indemnisation des arbitres.
- L'indemnisation des barreurs.
- L'indemnisation des vidéastes.
- La fourniture du matériel vidéo.

C3. Accès des Officiels de la ligue et de la Fédération

L'accès des Officiels est gratuit sur présentation de la carte validée de l'année en cours

Le club organisateur doit fournir une invitation gratuite aux barreurs, arbitres et contrôleurs vidéo désignés ce jour.

D- Finale du Championnat de France

D1. A la charge de la Société organisatrice

- Envoi de deux invitations (2 par joueur qualifié et remplaçants + 2 pour le club, 1 pour l'entraîneur) si entrées payantes.
- La restauration des arbitres, contrôleurs à la tenue et matériel, délégué sportif, barreaux, responsables vidéo (environ 15 à 20 personnes) du samedi midi et dimanche midi.
- La société organisatrice doit autoriser les compétiteurs à déjeuner sur le site s'ils amènent leurs propres repas. La mise à disposition de tables et chaises sera un point positif supplémentaire.
- L'envoi d'une documentation hôtelière aux arbitres ainsi qu'aux clubs ayant des qualifiés.
- La réception des membres fédéraux présents.

Redevance d'organisation

La Société organisatrice s'engage à payer la redevance (en annexe) auprès du trésorier de la Ligue organisatrice.

Récompenses

La Société organisatrice prévoit une récompense pour tous les joueurs. De plus sont distribués Les Maillots de Champion de France (offerts par la Fédération).

- Les plaquettes pour les Champions de France (fournies par la ligue organisatrice).
- 19 médailles pour les 2^{èmes} (fournies par la Ligue organisatrice).
- 19 médailles pour les 3^{èmes} (fournies par la Ligue organisatrice).
- 19 sujets souvenirs pour les 4^{èmes} (fournis par la Ligue organisatrice).

La remise de récompenses est organisée de façon à valoriser le sport joués. Le club organisateur met en place un podium à l'écart de la buvette et convie des personnalités locales à cette manifestation.

Un cadeau souvenir est à prévoir pour les officiels (arbitres, barreaux et vidéastes)

Le club organisateur se doit de valoriser les finalistes par des récompenses représentatives.

Prévoir un podium à quatre (4) marches.

Repas ou apéritif de clôture

Si le club organisateur prévoit un repas ou un apéritif lors de la compétition, les personnalités suivantes sont incontournables :

- Monsieur le Président d'honneur
- Monsieur le Président de la Fédération et Madame
- Messieurs les Présidents des Ligues
- Mesdames et Messieurs les membres des bureaux directeurs de la Fédération et des ligues, arbitres, barreaux et vidéastes désignés ce jour.

D2. A la charge de la Ligue organisatrice

- L'indemnisation des arbitres, des barreaux et vidéastes
- La fourniture de la vidéo pour l'arbitrage
- Les plaquettes des champions
- Les médailles aux 2^{èmes} 3^{èmes} et récompenses aux 4^{èmes}

-

D3. A la charge de la Fédération

- Les maillots pour les Champions de France

D4. Accès des Officiels de la ligue et de la Fédération

L'accès des Officiels est gratuit sur présentation de la carte validée de l'année en cours.

Le club organisateur doit fournir une invitation gratuite aux arbitres, barreurs et vidéastes désignés.

E- Demie-finale de la Coupe de France

E1. A la charge de la Société organisatrice

- Le repas de midi des arbitres, barreurs et contrôleurs vidéo.
- Fournir 2 invitations par club engagé, par joueurs participants et pour les 2 remplaçants et l'entraîneur si entrées payantes.
- Prévoir à l'issue de la pesée une collation pour les joueurs
- La société organisatrice doit autoriser les compétiteurs à déjeuner sur le site s'ils amènent leurs propres repas. La mise à disposition de tables et chaises sera un point positif supplémentaire.

Redevance d'organisation

La Société organisatrice s'engage à payer la redevance (en annexe) auprès du trésorier de la Ligue organisatrice.

Les inscriptions des clubs participants sont versées à la ligue organisatrice.

Récompenses

Une coupe aux trois équipes qualifiées (ou quatre, suivant la méthode du club organisateur de la Finale).

La remise de récompenses est organisée de façon à valoriser le sport joute. Le club organisateur met en place un podium à l'écart de la buvette et convie des personnalités locales à cette manifestation.

E2. A la charge de la Ligue organisatrice

- L'indemnisation des arbitres, barreurs et vidéaste.
- La fourniture du matériel vidéo.

E3. Accès des Officiels de la ligue et de la Fédération

L'accès des Officiels est gratuit sur présentation de la carte validée de l'année en cours.

Le club organisateur doit fournir une invitation gratuite aux arbitres barreurs et vidéastes désignés ce jour.

F- Finale de la Coupe de France

F1. A la charge de la Société organisatrice

- Le repas de midi des arbitres, contrôleurs à la tenue et au matériel, délégué sportif, barreaux, vidéastes (environ 15 à 20 personnes) si entrées payantes.
- Fournir 2 invitations par club engagé, par joueurs participants et pour les 2 remplaçants, et l'entraîneur.
- Prévoir à l'issue de la pesée une collation pour les joueurs
- La société organisatrice doit autoriser les compétiteurs à déjeuner sur le site s'ils amènent leurs propres repas. La mise à disposition de tables et chaises sera un point positif supplémentaire.
- L'envoi d'une documentation hôtelière aux arbitres ainsi qu'aux clubs ayant des qualifiés.
- La réception des membres fédéraux présents.

Redevance d'organisation

La Société organisatrice s'engage à payer la redevance (en annexe) à la Ligue organisatrice

Récompenses

Une coupe aux 8 équipes finalistes

Un cadeau souvenir à chaque joueur et club finaliste, plus les remplaçants, soit **12** par équipe).

Un cadeau souvenir est à prévoir pour les officiels (arbitres, barreaux et vidéastes)

La remise de récompenses est organisée de façon à valoriser le sport joute. Le club organisateur met en place un podium à l'écart de la buvette et convie des personnalités locales à cette manifestation.

Repas ou apéritif de clôture

Si le club organisateur prévoit un repas officiel le soir de la compétition, les personnalités suivantes sont incontournables:

Monsieur le Président d'honneur

Monsieur le Président de la Fédération et Madame

Messieurs les Présidents des Ligues

Mesdames et Messieurs les membres des bureaux directeurs de la Fédération et des Ligues arbitres, barreaux et vidéastes désignés ce jour

F2. A la charge de la ligue organisatrice

- L'indemnisation des arbitres, barreaux, délégué sportif, vidéastes et de la tenue.
- Les 8 fanions (1 par équipe).
- Les médailles aux 1^{er} 2^{ème} et 3^{ème} le 4^{ème} sont offertes par la ligue organisatrice.

F3. Accès des Officiels de la ligue et de la Fédération

L'accès des Officiels est gratuit sur présentation de la carte validée de l'année en cours.

Le club organisateur doit fournir une invitation gratuite aux arbitres et barreaux et vidéastes désignés ce jour.

Validation février 2024

